

Délégation Départementale de Lot-et-Garonne

Arrêté n° 47-2025-03-25-00001
portant modification de la composition du Conseil Territorial de Santé de Lot-et-Garonne

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-10 et R.1434-33 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Vu la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels de santé, prévoyant l'intégration des ordres professionnels territorialement compétents en tant que membres de droit des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 janvier 2025 portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine sous le numéro R75-2025-003 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n°47-2022-06-27-00005 du 27 juin 2022 portant renouvellement de la composition du Conseil Territorial de Santé de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté n°47-2024-10-03-00001 du 3 octobre 2024 portant modification de la composition du Conseil Territorial de Santé de Lot-et-Garonne ;

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021 relative à la participation des parlementaires aux conseils territoriaux de santé ;

Considérant la désignation par la FHF du Docteur Mohamed SEDJELMACI, président de la CME du CHIC Marmande Tonneins et la désignation du Docteur Arnaud MONGO, président de la CME du Centre Hospitalier du Pôle Santé de la Vallée du Lot pour siéger en tant que titulaire et suppléant au sein du collège 1a - représentants des établissements de santé ;

Considérant la désignation par l'UNAFAM de Madame Marine DO pour siéger en tant que membre titulaire au sein du collège 2a - représentants des usagers des associations agréées (au niveau régional, ou à défaut, au niveau national) en remplacement de Madame Michelle DROSS ;

Considérant les désignations des représentants des Ordres professionnels territorialement compétents (collège 1h) par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, le Conseil départemental de l'ordre des Chirurgiens-dentistes, le Conseil départemental de l'ordre des Masseurs-kinésithérapeutes, le Conseil départemental de l'ordre des Sages-Femmes et le Conseil interdépartemental de l'ordre des Infirmiers des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 3 août 2016,

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté susvisé du 3 octobre 2024 est abrogé ;

Article 2 : La composition du Conseil Territorial de Santé de Lot-et-Garonne est arrêtée ainsi :

1° - Collège des professionnels et offreurs des services de santé (28 titulaires et 28 suppléants) :

a) Six représentants des établissements de santé :

Titulaires	Suppléants
Lionel COMBES	Lionel LAMARCHE
Jean-François VINET	Richard CAMPMAS
Hélène MALECHA	Christine GAY- HABOLD
Olivier JACQUIEZ	Jean-Marc FAUCHEUX
Mohamed SEDJELMACI	Arnaud MONGO
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>

b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Magali DEWERDT	Thierry SILVA
Céline LUCMARIE	Rebecca BUNLET
Arnaud PERONNE	Emmanuelle GAUVILLE
Hélène SORINA	Aude MALET
Catherine DARIES	Florence DUPRAT

c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité:

Titulaires	Suppléants
Odile TEJERO	<i>En attente de nomination</i>

<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>

- d) **Six représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Mélanie PONS	Grégory DOTZIS
Isabelle PEYRIDIEU	Samuel RIFF
Emmanuelle LAGAYE	Corinne TREMON
Imad CHAABAN	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>

- e) **Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

Titulaire	Suppléant
Orélia LEYMAT	Lise ENCONIERE

- f) **Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale**

Titulaires	Suppléants
Nousonne NAMMATHAO	<i>En attente de nomination</i>
Valérie FOY	<i>En attente de nomination</i>
Heïfa SOUSSI	Patricia MOREAUX
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>

- g) **Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé**

Titulaires	Suppléants
Caroline BARATET	<i>En attente de nomination</i>

- h) **Un représentant pour chaque ordre professionnel territorialement compétent**

Titulaire	Suppléant
Yvette GIRARD-CRAIPEAU	Pascal SEVERAC
Emeline CHATILLON	Ivonne LEUKHARDT
Alexis KIEFFER	<i>En attente de désignation</i>
Sandrine FERRY	Nicole De BEAUNAY
Charlotte MADEC	Marie-Aude GENTILHOMME
Catherine BONNEAU	Marc LABARTHE

2° - Collège des usagers et associations d'usagers (10 titulaires et 10 suppléants) :

- a) **Six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1**

Titulaires	Suppléants
Bruno VANDEVOORDE	Daniel LASCOMBE

Guy QUESSEVEUR	<i>En attente de nomination</i>
Jean-Marc PITTET	Evelyne WYSOCKI
Marine DO	Marie-Thérèse LABITRIE
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>

b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (sur proposition du CDCA)

Titulaires	Suppléants
Marie-Claude ROPARS	Philippe LABELLE
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>
<i>En attente de nomination</i>	<i>En attente de nomination</i>

3° - Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements du territoire de démocratie sanitaire concerné (7 titulaires et 7 suppléants)

a) Un conseiller régional

Titulaires	Suppléants
Sandrine LAFFORE	Delphine EYCHENNE

b) Un représentant de conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Christine GONZATO-ROQUES	Sophie BORDERIE

c) Un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire	Suppléant
Annie CAPIELLO	Annelise CREBESSEGUES

d) Deux représentants des communautés

Titulaires	Suppléants
Nadège LAUZZANA	Régine POVEDA
Emilien ROSO	Malika MESSAOUDI-LOUBET

e) Deux représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Jean-Marie LENZI	Gaëtan MALANGE
Guy CLUA	Gilbert GUERIN

4° - Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale (3 titulaires et 3 suppléants)

a) Un représentant de l'État

Titulaire	Suppléants
Valérie STOLL	Daniel BOUTY

b) Deux représentants des organismes de Sécurité Sociale

Titulaires	Suppléants
Claudine AUREILLE	Laurent SURE
Christine TORRES	Olivier FILIOL

5°- Personnalités qualifiées :

- Serge BALLAS

6°- Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique (parlementaires)

- Michel LAUZZANA, Député 1^{ère} circonscription de Lot-et-Garonne
- Hélène LAPORTE, Députée 2^{ème} circonscription de Lot-et-Garonne
- Guillaume LEPERS, Député 3^{ème} circonscription de Lot-et-Garonne
- Christine BONFANTI-DOSSAT, Sénatrice de Lot-et-Garonne
- Michel MASSET, Sénateur de Lot-et-Garonne

Article 3 : Le présent arrêté prend effet pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil territorial de santé le 13 décembre 2026.

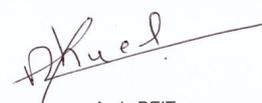
Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site <https://citoyens.telerecours.fr>).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 25 mars 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
La Directrice adjointe de la Délégation départementale
de Lot-et-Garonne



Aude DEIT